



**21 communes ensemble,
c'est le progrès pour tous.**

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 JUILLET 2010

L'an deux mille dix, le 22 juillet, les délégués de la Communauté de Communes du Saint-Gaudinois se sont réunis en conseil communautaire, à Saint-Gaudens, sur la convocation qui leur a été adressée.

Présents :. C Abadie, Jp Fabe, D Zingaretti, Mt Bamard, Jy Guchereau, A Dupuy, D Ricou, J Brunet, F Laporte, A Baudoin, A Barutaut, F Pacheco, M Bouhours, D Ott, M Dessens, C Maylin, Jr Lepinay, Jj Lasserre, S Latreille, Pj Abadie, C Malaval, E Heuillet, M Perez, Mp Bacarisse, S Precigout, R Lahore, M Rives, C Millet, R Feuillerat, Jy Duclos, C Plumet.

Excusés : D Pellizzari, JI Puissegur, J Gasperi, P Jammes, P Rouge, A Puissegur, Jp Deguire.

Est nommé secrétaire de séance : F Pacheco

MISE EN PLACE DES NOUVELLES MODALITES DE GOUVERNANCE DE LA SEM EPICURE

M. le Président présente le rapport suivant :

Le 12 juillet 2010 a été présenté au conseil communautaire le rapport définitif de l'Agence Régionale de Santé, suite à une mission d'inspection diligentée par ce service qui assure la tutelle des Etablissements EPICURE.

Ce rapport est sévère sur la gestion de la SEM EPICURE dont la collectivité est actionnaire et membre du conseil d'administration.

Jusqu'ici, la direction générale est assurée par Madame GOMBERT, Présidente de l'Association EPICURE, par délégation du Président Directeur Général, Jean-Raymond LEPINAY, Président de la SEM.

Il convient donc, en conséquence de ce qui précède, de modifier les modalités d'exercice de la Direction Générale de la SEM EPICURE, ainsi que présentées en fin de conseil communautaire le 12 juillet 2010 .

L'ASEI, représentée par Monsieur JOURDY, est pressentie pour assurer ces fonctions.

Je vous propose

D'APPROUVER le changement de modalité de direction générale de la SEM EPICURE au terme duquel cette direction sera confiée, à partir du 1^{er} septembre 2010, à une personne choisie en dehors des membres du conseil d'administration.

DE MANDATER ses représentants pour délibérer dans ce sens lors du conseil d'administration amené à statuer définitivement sur ce point.

POUR : 31
CONTRE :
ABSTENTIONS :

ADOPTE

Contre / Abstentions :

La séance est levée à 18h30.